

# RELEVÉ MENSUEL BEWARN

Octobre 2018

## INTRODUCTION

Le mois d'octobre a été très animé sur le plan politique au Bénin. Il n'y a de semaine où l'on ne note une activité politique de soutien ou de ralliement aux grands regroupements politiques. Deux blocs se dégagent pour l'instant du côté de la mouvance alors que rien n'est encore visible du côté de l'opposition. Ces différentes actions de regroupement entrent dans le cadre des réformes du système partisan introduites par la loi n°2018-23 du 17 septembre 2018 portant Charte des partis politiques en République du Bénin.

Sur le plan sécuritaire, l'Etat béninois mène des actions pour prévenir l'extrémisme violent vu que la menace pèse de plus en plus sur le pays. Sur le plan social, plusieurs centres de santé illégalement installés sont fermés dans plusieurs départements du Bénin.

Au total, dix-sept (17) incidents majeurs ont été enregistrés dont dix (10) manifestations pacifiques, deux (2) accidents, quatre (4) crimes, une (1) épidémie. Ces événements touchent les domaines de "Démocratie et Gouvernance" et de "Sécurité".

## Octobre 2018 : RECAPITULATIF DES INCIDENTS PAR DOMAINE

### Sur le plan "Démocratie et Gouvernance"

Neuf (09) incidents majeurs ont été enregistrés dans ce domaine et sont relatifs à :

- **la condamnation de l'homme d'affaires Sébastien AJAVON**: la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET) a condamné, le sieur Sébastien AJAVON, à 20 ans de prison ferme par défaut et 5 millions d'amende. C'est le verdict prononcé par la CRIET, le jeudi 18 octobre 2018 dans l'affaire de 18kg de cocaïne, à l'encontre de l'homme d'affaires et Président du patronat, Sébastien AJAVON et de trois autres



## APPEL À L'ACTION

Face à la menace terroriste sur le Bénin, le Bénin a organisé, les 23, 24 et 25 octobre 2018 à Cotonou, une réunion stratégique des Chefs d'Etat-major du Togo, Burkina Faso, Niger et du Bénin. Le but de cette réunion est de mutualiser les efforts aux fins de lutter efficacement contre l'extrémisme violent qui menace l'Afrique de l'Ouest.

WANEP-Bénin apprécie à sa juste valeur l'initiative qui montre l'anticipation des autorités face à cette menace. Mais il tient à rappeler que les expériences d'ailleurs ont démontré que la réponse à apporter à ce phénomène ne doit pas être uniquement militaire.

Il recommande qu'en plus de ces actions stratégiques, des actions soient menées sur le terrain pour renforcer la résilience des communautés.

coaccusés. Un mandat d'arrêt international a été émis à l'encontre des accusés. Mais avant le verdict de la Cour, le procès a été boycotté par les avocats de Sébastien AJAVON qui disent protester contre les entraves de la CRIET à leur droit de représentation et de défense de leur client. Ces avocats ont annoncé leur volonté d'enclencher la poursuite de la procédure en cassation.

- ***la dénonciation des magistrats par rapport à la CRIET***: l'Union Nationale des Magistrats du Bénin (UNAMAB), à travers une assemblée générale extraordinaire tenue le 26 octobre 2018, a dénoncé certaines dispositions de la loi 2018-13 du 2 juillet 2018 portant création de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET). En effet, l'UNAMAB attire l'attention sur les dispositions qui sont attentatoires aux principes fondamentaux de la justice notamment le principe du double degré de juridiction et celui de la séparation du pouvoir.
- ***l'assainissement du secteur de la santé***: dans le cadre de l'opération d'assainissement du secteur de la santé au Bénin, plusieurs cabinets et centres de santé illégaux ont été fermés dans des départements du pays. Ainsi, dans le département du Couffo, 167 cliniques médicales illégales ont été fermées sur les 178 formations privées qui opèrent avec ou sans autorisations. Dans l'Atacora, 142 cliniques et centres de santé illégaux et 5 cliniques animées par les agents publics de santé, ont été fermés sur un total de 166 formations sanitaires privées contrôlées. Dans le Zou et précisément dans la commune de Djidja, une aide-soignante et un anesthésiste ont été épinglés et déposés à la prison civile d'Abomey. Ces agents, qui opéraient nuitamment, ont été surpris en flagrant délit de traitement de malades dans un cabinet de soins illégal à Djidja. Pour pallier les conséquences de ces fermetures sur les populations, des instructions ont été données aux médecins coordonnateurs de zones sanitaires pour activer l'offre de service en stratégie avancée dans les localités éloignées des formations sanitaires publiques et ne disposant ni de dispensaire ou de maternités.  
D'un autre côté, le Ministre de la santé Benjamin HOUNKPATIN a fustigé, lors de la séance avec les professionnels des médias du 11 octobre 2018, les pratiques courantes de publicités médicales. Selon le ministre de la santé, le décret N°2018-262 du 28 juin 2018 portant interdiction de la publicité sur les professions médicales, les activités médicales, les médicaments et autres produits médicaux indique clairement en son article 3 les sanctions auxquelles s'exposent les auteurs ou complices d'émission, d'affichage ou de diffusion de publicités liées aux activités médicales.
- ***l'exportation de maïs***: dans un communiqué signé conjointement, le 4 octobre 2018, par les Ministres de l'industrie et du commerce et celui en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, l'exportation du maïs a été autorisée. Avec la production abondante de cette année, cette autorisation vise à permettre l'écoulement des excédents de production et inciter davantage les producteurs à continuer dans leur dynamique.
- ***Libre circulation des personnes et des biens***: le Président Patrice Talon et son homologue du Nigéria, Muhammadu Buhari ont inauguré le 23 octobre 2018 le poste de contrôle juxtaposé de Sèmè-Kraké, financé par l'Union européenne en appui à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette infrastructure contribuera à

faciliter la circulation des biens et des personnes au sein de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest.

### Sur le plan "Sécurité"

Dans ce domaine, huit (08) incidents majeurs ont été enregistrés. Ils sont relatifs :

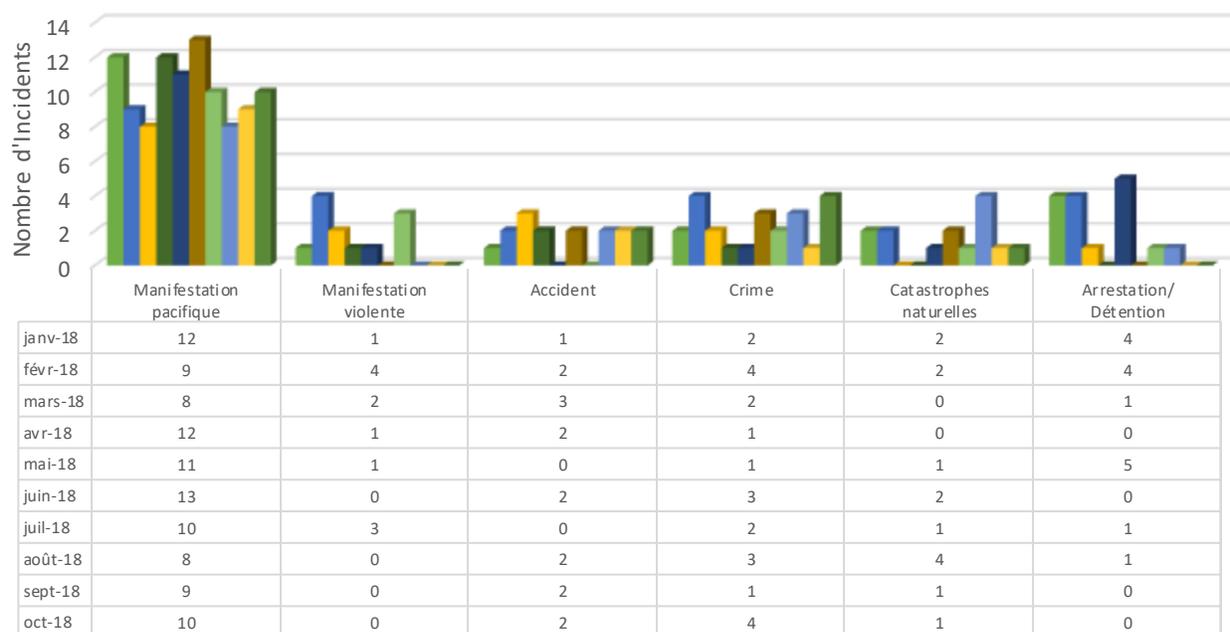
- **aux accidents** : le 6 octobre 2018 à Cotonou, un accident, survenu entre un bus nigérien (en partance pour le Ghana) et un véhicule, fait état de deux morts, plusieurs blessés graves et de nombreux dégâts matériels dont les installations de la société béninoise d'énergie électrique. A Banikoara, un accident causé par un camion gros porteur, le 29 octobre 2018, a coûté la vie à quatre (04) personnes sur la route de Bérubouay.
- **aux crimes et délits** : le 03 octobre 2018, le sergent Adjakotan Charles en poste au bureau pension militaire à Porto-Novo a été tué et sa moto emportée. Le 04 octobre 2018, à Bohicon, des responsables de cotonculteurs de la commune de Djidja ont vu emporter leur argent d'un montant de deux millions quatre cent cinq mille (2.405.000) francs CFA par des braqueurs. Le 15 octobre 2018, ce sont les passagers du bus de transport en commun (compagnie nigérienne Al IZZA) qui ont reçu la visite des braqueurs. Le bilan fait état de deux (02) morts, plusieurs blessés et une forte somme d'argent emportée.
- **la lutte contre le trafic d'ivoire** : les agents de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) et ceux de la Police Judiciaire ont intercepté cinquante-neuf (59) défenses d'éléphants pesant environ 183 kg dans un hôtel de Cotonou. Ces ivoires ont été saisis lors de la transaction. L'éléphant étant une espèce protégée, les trafiquants risquent une amende de 100 000 à 500 000F et/ou une peine d'emprisonnement de 3 mois à 3 ans selon la loi n°2002-16 du 18 octobre 2004, portant régime de la faune en République du Bénin.
- **Aux épidémies** : l'épidémie de la conjonctivite printanière communément appelée « Apolo », souvent accompagnée de forte fièvre, sévit dans la commune de Kandi et environs. Pour réduire sa propagation, il est nécessaire que populations observent les règles élémentaires d'hygiène, surtout le lavage des mains et aillent dans un centre de santé pour des soins appropriés si elles sont atteintes de cette conjonctivite.
- **la lutte contre l'extrémisme violent** : le 23 octobre 2018, les Chefs d'Etat-major du Togo, Burkina, Niger et du Bénin ont tenu une réunion dans le but de mutualiser les efforts aux fins de lutter efficacement contre l'extrémisme violent qui menace l'Afrique de l'Ouest. Ce cadre d'échange a eu pour objectif d'élaborer et de valider différentes propositions de stratégies et d'actions pour faire face au phénomène qui sévit dans certaines parties de l'Afrique subsaharienne

En somme, la condamnation de l'homme d'affaires et opposant, Sébastien AJAVON, a fait couler beaucoup d'encre tout en installant un certain manque de confiance en la justice béninoise. Pour éviter tout climat de tension, les suivantes recommandations paraissent utiles :

- que la justice joue bien son rôle, en toute indépendance, afin d'être crédible aux yeux des populations ;

- que la sécurité soit renforcée dans les localités frontalières du Bénin ;
- que les autorités sécuritaires renforcent la lutte contre le braconnage ;
- que la société civile maintienne le cap sur la veille citoyenne.

## Evolution des types d'incident dans le système BeWARN



### Système Ouest Africain d'Alerte et de réponse rapide

*Le Système d'alerte et de réponse rapide fait partie intégrante du Programme "Alerte Précoce et Réponse Rapide" (WARN) du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP). A travers WARN, WANEP prend appui sur la société civile des 15 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour opérationnaliser un système d'alerte et de réponses qui privilégie la sécurité humaine. Il est important de rappeler que le système d'alerte précoce développé par WANEP utilise des sources ouvertes dans la collecte des données et n'a donc rien à voir avec l'espionnage. Il ne pouvait en être autrement car l'objectif poursuivi reste la sécurité humaine. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs de WANEP-Bénin mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.*

WANEP-Bénin, 01 BP : 5997 Cotonou, Tél : 21 30 99 39 ; 61 00 53 53

Si vous souhaitez recevoir nos publications périodiques, merci de nous écrire au Email : [info@wanepbenin.org](mailto:info@wanepbenin.org) ; [wanepbenin.2015@gmail.com](mailto:wanepbenin.2015@gmail.com) ;

Site : [www.wanepbenin.org](http://www.wanepbenin.org) ; [www.wanep.org](http://www.wanep.org)